

## Conditions générales de vente

### Inscription :

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente suivantes :

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après réception par notre organisme : d'un bulletin d'inscription, dûment complété et signé.

### Tarifs :

Le Greta Deux-Sèvres organisme de formation continue de l'éducation Nationale gestionnaire des Conventions FDEL-GDS étant exonéré de TVA, (en vertu de l'article 261-4-4° du code général des impôts) tous les tarifs sont indiqués en euros nets à payer.

- Le tarif, indiqué sur le bulletin d'inscription comprend la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant et l'accès à une plateforme collaborative ou à des échanges par courriel après la formation pour répondre aux questions qui émergent.(quelques jours)

Le tarif comprend aussi les frais de repas si spécifiés sur le programme.

### Modalités de paiement :

Le règlement du prix de la formation, réalisé à l'inscription, comptant et sans escompte, est effectué :

- par chèque libellé à l'ordre de «agent comptable du Lycée Ernest PEROCHON
- par virement direct, en précisant le nom du participant, le numéro de facture, le nom de l'entreprise, à l'ordre du Lycée Ernest PEROCHON - 40 rue Taillepiéd - 79200 PARTHENAY

Code Banque : 10071 - Code Guichet : 79000 - N° de compte : 00001002589 - Clé RIB : 19

Domiciliation : TPNIORT

### Condition d'annulation :

- Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (fax, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour.

- L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un autre élu de la même collectivité ayant les mêmes besoins en formation.(un nouveau bulletin devra être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale).

- Jusqu'à 8 jours ouvrés avant le 1er jour de la formation, le remboursement de l'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 100 euros pour frais de dossier.
- Après cette date, et jusqu'au jour ouvré précédent la formation, le Greta Deux-Sèvres facturera à la collectivité du participant un dédit de 50% des frais de participation.
- A partir du 1er jour de formation (séminaire, cycle, etc), la totalité des frais de formation seront retenus et facturés.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

### Informatique et Libertés :

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78 -17 du 6 janvier 1978, dite «Informatique et Libertés», vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.